



CONCEPTION CANTONALE DU PAYSAGE

L'ESSENTIEL EN BREF
AIDE À L'UTILISATION



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

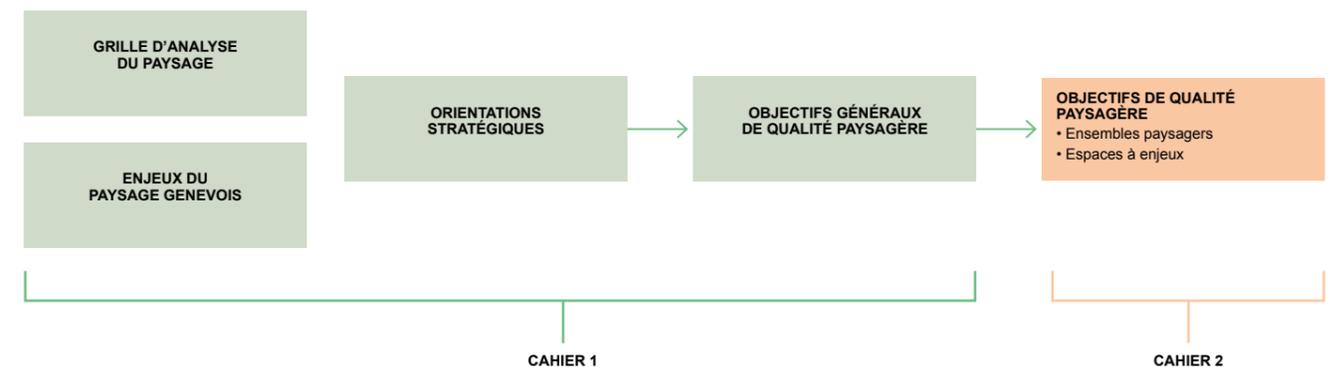
POST TENEBRAS LUX



La Conception cantonale du paysage vise à accompagner l'évolution du paysage en garantissant la préservation et la valorisation de ses qualités, tout en prenant en compte ses usages. Elle s'adresse en priorité aux professionnelles et professionnels du territoire au sein des offices cantonaux et communaux, ainsi qu'au sein des bureaux d'architecture, d'urbanisme, d'architecture du paysage, d'ingénierie, d'écologie ou de biologie.

Le présent document fournit une aide à l'utilisation de la Conception cantonale du paysage, en présentant brièvement le contenu des deux cahiers qui la composent.

RÉPARTITION DES CONTENUS ENTRE CAHIER 1 ET CAHIER 2



POURQUOI S'INTÉRESSER AU PAYSAGE ?

Le paysage, c'est ce que nous voyons tous les jours par la fenêtre de notre logement, lorsque nous nous promenons ou nous rendons au travail.

À Genève, le paysage est riche, avec de nombreuses qualités : la campagne et ses villages entourés de vignobles, les vallons verdoyants et arborés qui bordent les cours d'eau, la majestueuse Rade et les poétiques rives du Léman n'en sont que quelques exemples. Beaucoup de ces entités paysagères sont protégées au niveau légal et réglementaire, au travers d'inventaires, de réserves naturelles, de plans de sites ou de lois de protection. Cette attention au paysage et à sa préservation remonte au moins aux années 1930.

Malgré cette volonté, le paysage a inévitablement évolué avec la croissance de l'urbanisation. Dès les années 1950, la multiplication des constructions et des infrastructures a

profondément transformé le territoire et ses qualités paysagères. Sans porter atteinte aux éléments les plus précieux, l'extension de la ville a dégradé, fragmenté et morcelé le paysage genevois.

Aujourd'hui, il est reconnu que le paysage contribue au bien-être individuel et collectif. C'est pourquoi il est nécessaire d'orienter et accompagner la transformation continue du paysage, afin d'en préserver certains traits et plus globalement de garantir sa qualité.

C'est au travers de l'ensemble des projets qui ont une incidence sur le territoire, c'est-à-dire des projets d'urbanisme, de mobilité, d'agriculture, de gestion des eaux ou de promotion de la biodiversité, que le paysage sera pris en compte dans la transformation du territoire. Ainsi, la sensibilisation des actrices et acteurs qui portent ces projets s'impose pour créer des paysages de qualité.

QU'EST-CE QU'UN PAYSAGE DE QUALITÉ ?

C'EST UN PAYSAGE:

- Doté de continuités structurantes qui mettent en lien les différentes composantes du paysage. Ces continuités sont la **charpente paysagère** (relief, cours d'eau, lac, espaces agricoles et arborés, infrastructure de transport,...) et le **maillage** (voiries, voies vertes, espaces publics, parcs, alignement d'arbres,...)
- Dans lequel les **relations entre ces composantes**, aussi complexes soient-elles, sont harmonieuses et où les relations entre les différents plans et échelles sont finement articulées

- Dans lequel s'expriment des **valeurs naturelles et culturelles**, c'est-à-dire une biodiversité riche et des traces de l'histoire du lieu encore visibles et préservées
- Dans lequel les populations peuvent exercer **différentes activités** (loisirs, délassément, etc.) et pour lequel elles nourrissent un **sentiment d'appartenance**

LA CONCEPTION CANTONALE DU PAYSAGE

La Conception cantonale du paysage se compose de deux cahiers complémentaires, l'un de portée stratégique et l'autre plus opérationnel.



CAHIER N°1 – VOLET STRATÉGIQUE

Le premier cahier contient un état des lieux complet du paysage genevois, avec une lecture à trois échelles : le grand paysage, les ensembles paysagers, les paysages du quotidien. Il pose ainsi une vision qui répond à l'ambition générale de préservation, de valorisation et d'enrichissement du paysage, en généralisant sa prise en considération pour tout type de projets (ce qu'on appelle le «réflexe paysage»).

Ce premier cahier développe **trois orientations stratégiques complémentaires**. Elles sont traduites en **huit objectifs généraux**.

Intégrer le paysage dans tous les projets et politiques publiques pour accompagner la transformation du territoire

- Déclencher le réflexe paysage
- Considérer l'ensemble des dimensions du paysage

Reconnaître les valeurs et la particularité du paysage pour en garantir la qualité

- Conserver les particularités du paysage genevois – les valeurs du paysage
- Garantir et (re)créer des continuités – la charpente et le maillage
- Garantir les transitions et les relations – les échelles et les vues
- Favoriser la diversité des usages – l'accessibilité du paysage

Sensibiliser et faire participer les acteurs à la promotion de la qualité du paysage

- Prendre en compte les représentations et l'attachement de la population au paysage
- Documenter le paysage et sensibiliser

Outre l'intégration du paysage dans tous les projets, la préservation et l'amélioration du paysage, ce premier cahier insiste aussi sur la nécessité de sensibiliser la population et de documenter l'évolution du paysage. À ce titre, un projet d'**observatoire du paysage appliqué dans une phase pilote au périmètre du Rhône** est actuellement en cours. Il permet d'analyser les changements dans le paysage, y compris au niveau des usages, et d'associer différents partenaires dans la gestion de ces paysages.



CAHIER N°2 – VOLET OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Le second cahier détaille les **entités paysagères caractéristiques** des cinq **ensembles paysagers** présentés dans le premier cahier et liste une série d'**espaces à enjeux** particulièrement sensibles aux transformations du paysage. Conçu avec une orientation plus opérationnelle, ce deuxième cahier est pensé comme étant évolutif, dans le but de faciliter l'actualisation de l'état des lieux, des enjeux et des objectifs.



LES ENSEMBLES PAYSAGERS

Plutôt que de catégoriser les paysages selon des types (rural, urbain, etc.), la Conception cantonale du paysage découpe le territoire genevois en cinq ensembles paysagers, définis chacun par un élément de la charpente paysagère (un cours d'eau, une montagne, ...). Elle en décrit les caractères généraux et les entités paysagères caractéristiques (listées ci-dessous).

LE BASSIN DU RHÔNE ET DE L'ARVE

Les méandres, l'Arve (sauvage et urbain), le Rhône (urbain, sauvage, assagi et canalisé), la jonction Arve – Rhône

LE LAC ET SES RIVES

la Rade, les points de vue sur le lac et depuis le lac, les parcs riverains, les plages, les accès à l'eau et autres rives naturelles, les embouchures de rivières

LE PIED DU JURA

Les vallons ds cours d'eau et leurs forêts, les coteaux du Mandement, les zones industrielles, les ensembles suburbains, les grandes infrastructures de transport

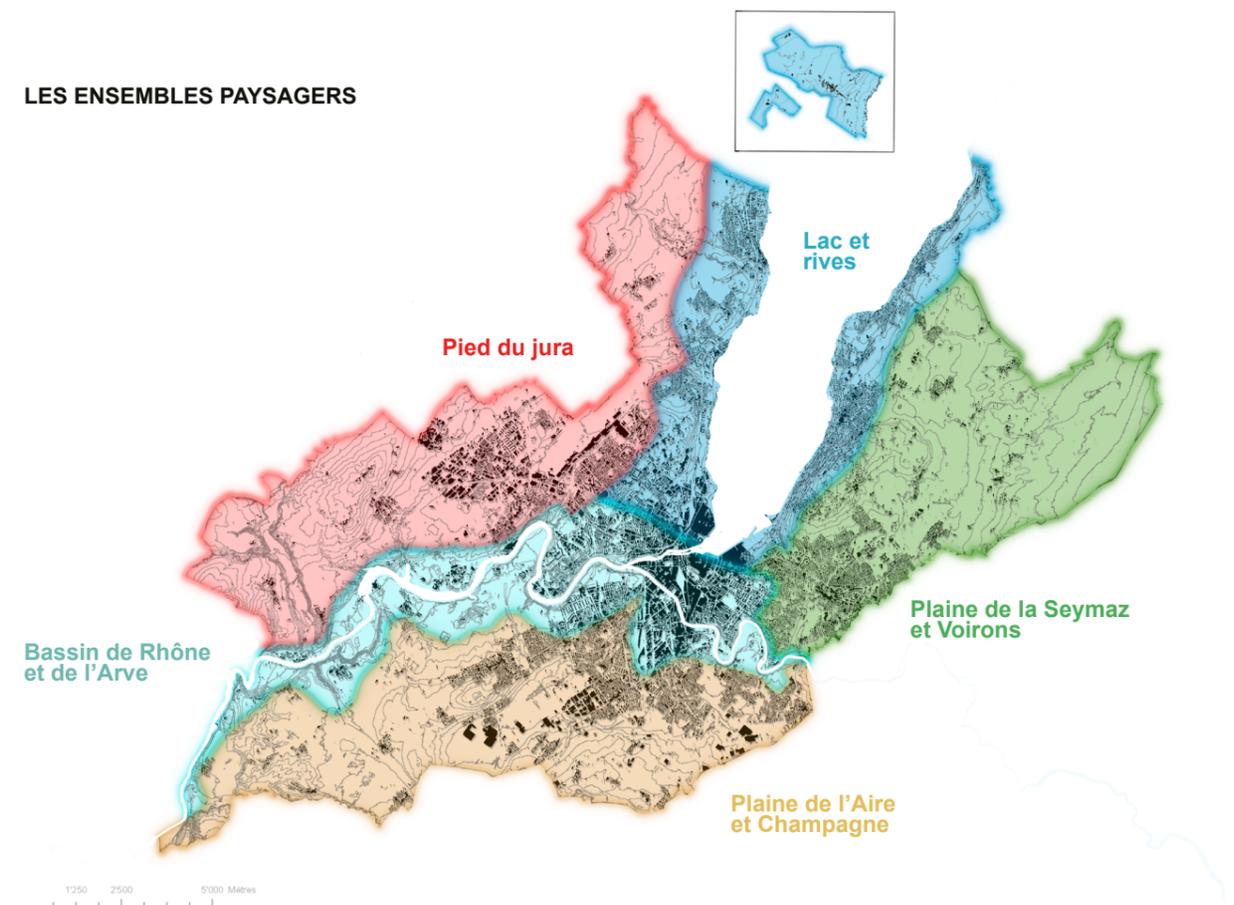
LA PLAINE DE LA SEYMAZ ET LES VOIRONS

Les cours d'eau, les structures bocagères, les massifs forestiers, la voie verte d'agglomération, les villages et hameaux, les infrastructures et les quartiers

LA PLAINE DE L'AIRE ET LA CHAMPAGNE

L'Aire et la Drize, les rivières et leurs vallons, les massifs forestiers, les plaines agricoles et leurs villages, les voies de circulation et les infrastructures

LES ENSEMBLES PAYSAGERS



LES ESPACES À ENJEUX

En plus des ensemble paysagers, la Conception cantonale du paysage met en évidence des espaces génériques soumis à la pression du développement urbain, dans lesquels les enjeux sont forts (risque de morcellement, de rupture d'échelle, etc.) et dans lesquels les potentiels d'amélioration sont notables.

LES PÉNÉTRANTES DE VERDURE

Des continuités d'espaces agricoles, de cordons boisés de cours d'eau, de forêts ou de parcs qui relient la ville à la campagne

LES ESPACES PUBLICS

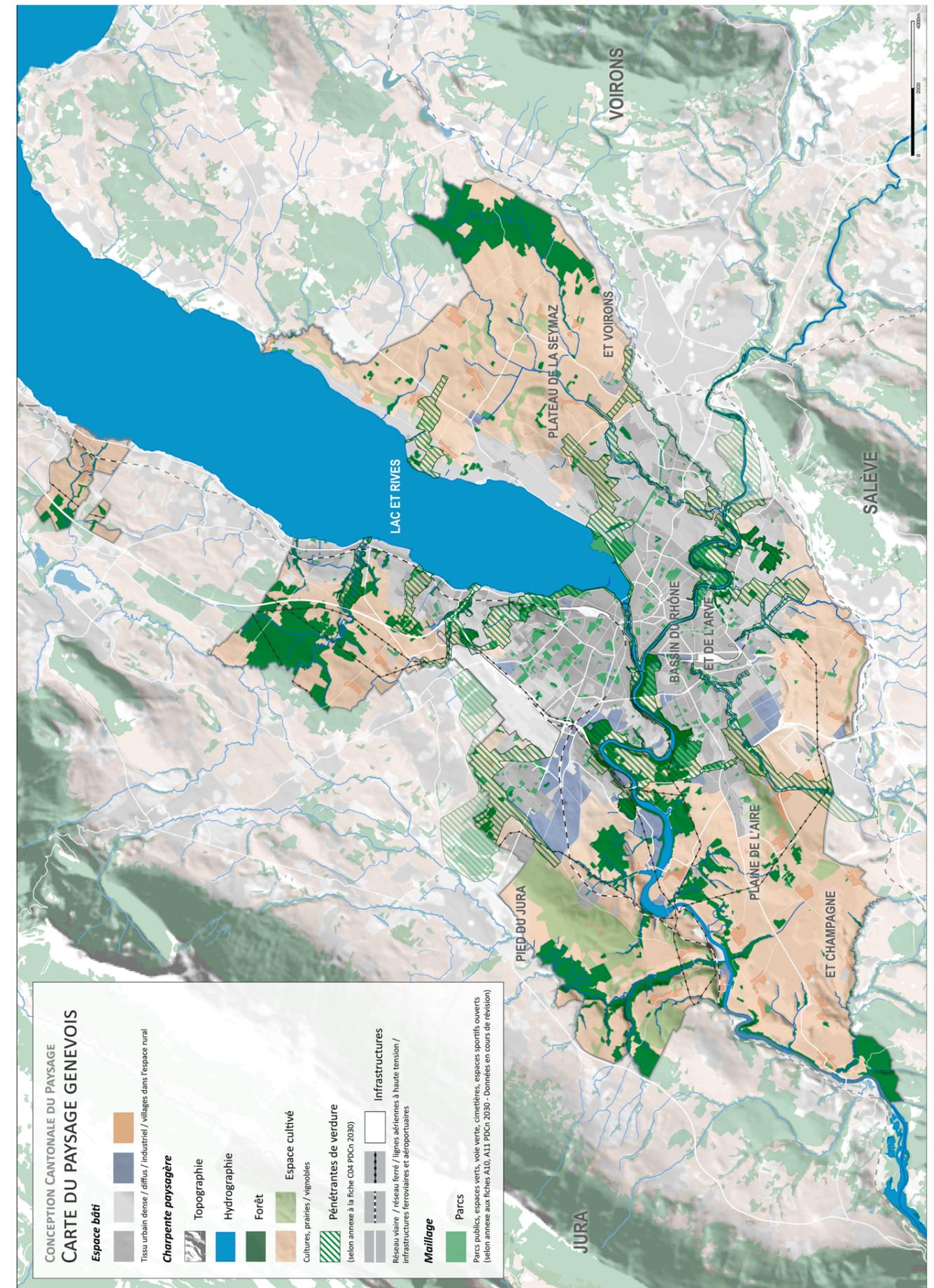
Des rues, des parcs, des squares ou autres espaces ouverts, accessibles à toute la population pour se détendre, cheminer ou se rencontrer

LES ENTRÉES DE VILLE

Des secteurs marqués par des grandes infrastructures de transport et au paysage souvent dégradé

LES TERRITOIRES EN TRANSFORMATION

tous les espaces qui se transforment plus ou moins radicalement : les nouveaux quartiers, la zone 5 (dite zone villas), les zones industrielles, les gravières et décharges, les zones agricoles spéciales (serres)



Le paysage genevois structuré par le charpente et le maillage

POUR METTRE EN PRATIQUE

Afin de favoriser l'intégration du paysage dans les projets, la Conception cantonale du paysage donne aux actrices et acteurs concernés une clé de lecture opérationnelle : elle permet d'identifier, lorsqu'une démarche est lancée, les éléments auxquels prêter attention à différentes échelles (la charpente, le maillage, les points de vue, etc.), les impacts potentiels sur le paysage ainsi que les composantes paysagères et qualités à préserver ou à renforcer.

Dans ce but, une ou un responsable de projet peut se servir de la Conception cantonale du paysage (en particulier le cahier 2) en suivant les deux étapes suivantes :

Situer le projet dans le contexte, à plusieurs échelles :

- Comprendre la topographie et le relief
- Repérer les structures végétales
- Analyser le bâti, le parcellaire et le réseau viaire
- Identifier les éléments identitaires pour la population
- Comprendre les usages

Le cahier 2 offre une description des entités paysagères caractéristiques et des lieux particuliers qui précisent certains éléments ci-dessus et peuvent aider à la bonne compréhension des lieux concernés par un projet.

Mobiliser les objectifs de qualité paysagère :

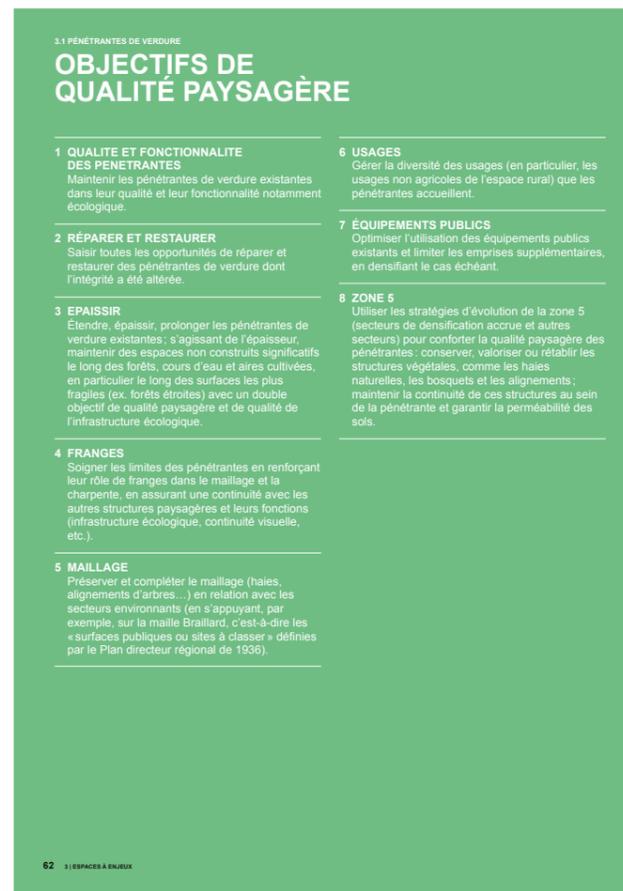
Pour chaque ensemble paysager et chaque espace à enjeux, plusieurs objectifs sont formulés. Ce sont des principes qui doivent servir de base pour la construction d'objectifs plus opérationnels et propres à chaque projet, en fonction de la spécificité du contexte.



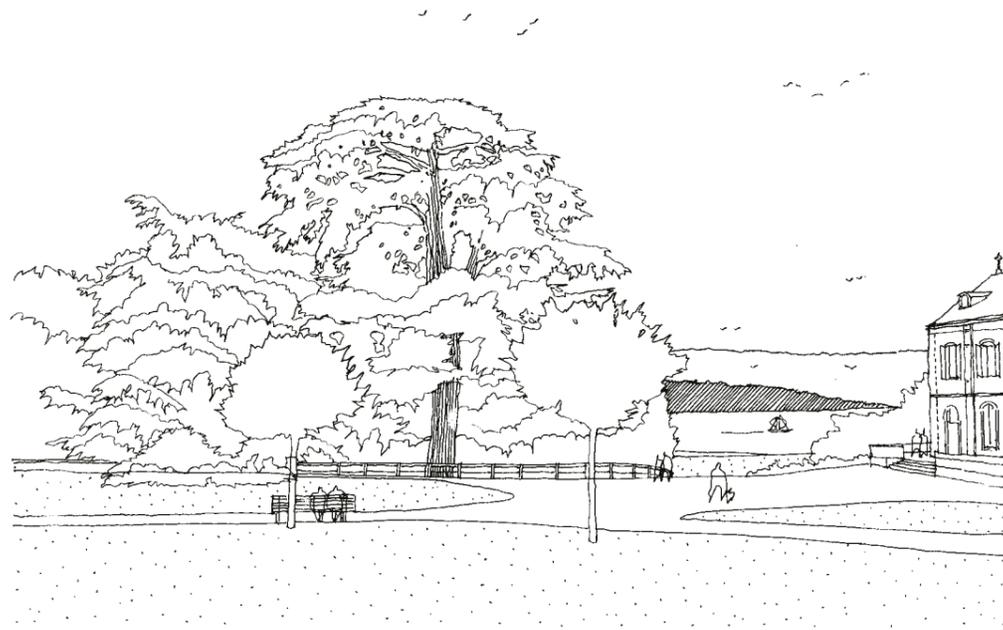
LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE COMME RÉFÉRENCE

Ces objectifs ont été formulés pour garantir et améliorer la qualité des paysages. Pour considérer les valeurs naturelles et culturelles, la diversité des usages ou encore les continuités paysagères, ces objectifs ont été construits de manière différenciée pour chaque ensemble paysager et chaque espace à enjeux.

Dans le deuxième cahier de la Conception cantonale du paysage, ces objectifs sont classés de l'échelle la plus large à la plus spécifique.



Présentés dans le cahier 2, ces objectifs de qualité paysagère sont à intégrer le plus en amont possible dans tout projet



LA PLATEFORME PATRIMOINE-PAYSAGE-TERRITOIRE

Afin d'accompagner la transformation du territoire tout en assurant une culture du bâti et un paysage de qualité, la Plateforme patrimoine, paysage et territoire a pour mission de renforcer l'intégration des enjeux du patrimoine, des sites et du paysage dans l'aménagement du territoire. Cette plateforme est composée de membres de l'office du patrimoine et des sites (OPS), de l'office de l'urbanisme (OU) et de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Elle est à disposition des cheffes et chefs de projet de différents offices cantonaux pour donner des recommandations en vue de la bonne prise en compte et le plus en amont possible des enjeux du paysage et du patrimoine dans chaque projet.

Elle facilite la coordination par le dialogue entre les offices et l'émergence d'une culture commune.



Pour télécharger la Conception cantonale du paysage
www.ge.ch/dossier/amenager-territoire

PILOTAGE

Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale, office cantonal
de l'agriculture et de la nature
Sylvain Ferretti, directeur général, office de l'urbanisme
Pierre Alain Girard, directeur général, office du patrimoine et des sites

DIRECTION DE PROJET

Babina Chaillot-Calame, conservatrice des monuments, office du patrimoine
et des sites
Patrik Fouvy, directeur, Direction biodiversité et forêts, office cantonal
de l'agriculture et de la nature
Ariane Widmer, urbaniste cantonale, office de l'urbanisme
Mathieu Petite, adjoint de l'urbaniste cantonale, office de l'urbanisme

REDACTION

Direction de projet, Latitude Durable,
avec l'appui de comment-dire.ch

PHOTOGRAPHIQUES

©Matthieu Gafsou

CROQUIS

Philippe Convercey

GRAPHISME

Atelier Poisson

IMPRESSION

Juillet 2024

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 14
CP 3880 1211 GENEVE 3
+41 (0) 22 327 94 00
DT.INFORMATION@ETAT.GE.CH
WWW.GE.CH